

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 498

présenté par

Mme Genevard, M. Decool, M. Tian, Mme Rohfritsch et M. Woerth

ARTICLE PREMIER

Supprimer les mots :

« de l'ensemble ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est essentiellement rédactionnel.

Il est nécessaire d'affirmer comme prioritaire l'adaptation de la société au vieillissement et d'élever celle-ci au rang d'impératif national.

Pour autant, la formulation telle que proposée signifie de façon exhaustive que l'ensemble des politiques publiques de la nation ont toutes une priorité : l'adaptation de la société au vieillissement.

Or, si cette question demeure prioritaire et fondamentale, elle ne saurait être la seule priorité. L'éducation, la sécurité, par exemple... le sont également.